HANDI-PACTE OCCITANIE

Service déconcentré - PFRH - 2024

Dispositif régional d'appui à la politique d'emploi des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière)
Egalité - Diversité
Occitanie
Fonction publique territoriale

Description du projet

Le Handi-Pacte n'est pas un texte réglementaire ni un dispositif juridique autonome : c'est un outil d'animation territoriale financé et piloté par le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), déployé région par région depuis 2013 sous forme de « pactes territoriaux pour l'emploi des personnes handicapées ».
Chaque région dispose de son propre Handi-Pacte. Celui d'Occitanie s'adresse aux employeurs des trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière) présents sur le territoire régional, ainsi qu'aux référents handicap et acteurs RH qui y sont mobilisés.

Statut concret pour un employeur public

- Adhésion sans coût direct : la participation aux actions du Handi-Pacte (webinaires, ateliers, guides) est ouverte aux employeurs publics de la région, indépendamment d'un conventionnement FIPHFP.
- Le dispositif est opéré par des cabinets prestataires mandatés par le FIPHFP (actuellement Amnyos et Eneis Conseil pour la génération 2017-2020 selon les sources disponibles ; l'opérateur en cours en 2025-2026 n'est pas confirmé par les sources consultées).
- Site dédié : handipacte-occitanie.org, alimenté par l'équipe du Handi-Pacte régional.

2. Genèse et générations du dispositif

PÉRIODE	GÉNÉRATION	ÉLÉMENTS CONNUS
2013	Décision nationale	Le comité national du FIPHFP décide d'installer un Handi-Pacte dans chaque région.

PÉRIODE	GÉNÉRATION	ÉLÉMENTS CONNUS
2014 – 2017	1ère génération	Déploiement initial en Occitanie.
2017 – 2020	2e génération	4 axes de travail formalisés (détaillés en partie 4). Opérateurs : Amnyos et Eneis Conseil.
2020 – 2025 (approx.)	Génération(s) suivante(s)	Non documentées précisément par les sources consultées — production continue de guides (2022, 2023, 2024, 2025).
2026	En cours	Feuille de route S1 2026 présentée le 12/01/2026 ; nouveaux référents accueillis en septembre 2026.

3. Gouvernance et pilotage en Occitanie

Le pilotage associe :

- Le Préfet de région ;
- Le Délégué (aujourd'hui Directeur/Directrice territorial·e handicap) du FIPHFP en Occitanie ;
- La Direccte (devenue DREETS) ;
- Une représentation des trois fonctions publiques réunie au sein du Comité des employeurs publics — le « COMEP », qui fédère plus de 40 structures.
- Lucie VIDAL — Directrice territoriale handicap FIPHFP Occitanie
- Pierre JOLIDON — Référent Handi-Pacte Occitanie

UN WEBINAIRE CONSACRÉ AU DISPOSITIF D’EMPLOI ACCOMPAGNÉ

Le mardi 9 janvier 2024, le Handi-Pacte Occitanie a organisé un webinaire dédié à l’emploi accompagné,
réunissant 98 participants.
Cet événement s’inscrivait dans un cycle de quatre webinaires intitulé : « Du recrutement au maintien, les principales étapes de l’accompagnement des agents ». Un dispositif au service de l’inclusion La première partie du webinaire a été consacrée à la présentation détaillée du dispositif d’emploi accompagné. Les intervenants ont expliqué ses multiples dimensions : les publics cibles, le rôle essentiel du job-coach, les aspects médico-sociaux et socio-professionnels, ainsi que les modalités de pilotage. La richesse de cet accompagnement repose sur son approche personnalisée et adaptée aux besoins des bénéficiaires.

Objectifs et finalités

L'objectif affiché est de construire une politique régionale de gestion de l'emploi des travailleurs en situation de handicap pour les trois fonctions publiques, et de favoriser les échanges et passerelles inter-fonctions publiques.
Les 4 axes formalisés :

- Renforcer les synergies entre les employeurs des trois fonctions publiques ;
- Proposer, tout au long de l'année, des repères et des outils aux employeurs publics ;
- Capitaliser et communiquer sur les bonnes pratiques et les initiatives locales ;
- Déployer des projets innovants en matière d'insertion, de maintien, de formation et de sensibilisation.

Après la publication de deux premiers guides très bien accueillis en 2022 et 2023, « Kit pratique sur la période de préparation au reclassement (PPR) » et un « Guide pratique avec outils et conseils pour optimiser ses recrutements de personnes en situation de handicap », le FIPHFP Occitanie a publié cette année deux nouveaux guides « La retraite des agents en situation de handicap dans la Fonction Publique » et le « Retour en emploi après un cancer », lesquels ont reçu un excellent accueil de la part des employeurs.